

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 SEPTEMBRE 2015

Nombre de Conseillers l'an deux mille quinze  
En exercice 15 le 09 septembre  
Présents 14 Le Conseil Municipal de la Commune de LAMURE-SUR-AZERGUES (Rhône)  
Votants 15 dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de  
Monsieur Bernard ROSSIER, Maire.  
Date de convocation du Conseil Municipal : 04 septembre 2015  
Présents : MM. Gilles BAYLE, Félix CORNET, Didier DAILLY, Michel GELY, Patrice RUBAUD, Éric  
SCHWARTZ, Mmes Valérie CAULE, Gisèle GERMAIN, Anne-Marie JEANDEMANGE, Jocelyne  
MARTHINET, Véronique NOWACZYK, Annie PANEL, Suzanne PERREON  
Absente excusée : Élyane THOMAS  
Nombre de Procurations : 01  
- Élyane THOMAS a donné procuration à Gilles BAYLE  
Secrétaire de séance : Valérie CAULE

## 1/ Approbation du compte rendu du conseil du 08 juillet 2015

Le compte rendu du conseil du 08 juillet est approuvé à l'unanimité des présents soit 14 VOIX POUR et 1 VOIX PAR PROCURATION, donc 15 VOIX EXPRIMÉES.

## 2/ Halles de la Mairie : Choix du cabinet d'architectes suite au concours d'esquisses (3 délibérations)

**Objet** : Halles de la mairie : choix du cabinet d'architectes suite au concours d'esquisses

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que, dans le cadre de l'opération susvisée, trois cabinets avaient été retenus pour présenter le concours d'esquisses consécutif au marché ayant fait l'objet d'une annonce enregistrée dans le BOAMP sous la référence 15-65553 du 28 avril 2015. Le délai imparti pour présenter ce projet d'esquisses tel que défini dans le cahier des charges était de 6 semaines ; la date butoir était donc fixée au 14 août 2015 pour cette 2<sup>ème</sup> phase du concours. Deux enveloppes par candidat ont été remises comme précisé à l'article 6.5 du règlement du concours. Le jury d'esquisses « Halles de la mairie » s'est réunie le 01 septembre courant. Après l'ouverture de la première enveloppe correspondant au dossier technique, et l'anonymat des candidats conservé, il en résulte, et ce, d'après les critères du jury (conformité au programme, réponse architecturale et technique, coût estimatif et durée prévisionnelle des travaux) :

- Projet n° 1 : 63 points
- Projet n° 2 : 74 points
- Projet n° 3 : 60 points

L'ouverture de la seconde enveloppe contient le dossier administratif :

- **Projet n° 1 – architecte Cambium**  
Dossier complet  
Coût des honoraires : 27 900 €  
Total projet honoraires compris : 157 900 € HT
- **Projet n° 2 – architecte Polzella**  
Dossier complet  
Coût des honoraires : 24 000 €  
Total projet honoraires compris : 150 000 € HT
- **Projet n° 3 – architecte Cinquin**  
Dossier complet  
Coût des honoraires : 28 150 € sur la base du « tout option »  
Total projet honoraires compris : 146 840 € HT.

Monsieur le Maire invite le conseil à se prononcer sur le choix de l'esquisse et d'entériner le dossier administratif.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, soit 15 VOIX POUR

- **RETIENT** le projet d'esquisses n° 2 avec un total de 74 points qui est conforme aux critères évoqués par le jury avec une qualité architecturale par rapport aux autres projets et une intégration dans l'environnement qui répond aux caractéristiques de la commune.
- **APPROUVE** le dossier administratif de l'architecte POLZELLA pour un coût total (honoraires compris) de 150 000,00 € HT.
- **VALIDE** le dossier complet (technique et administratif) du cabinet d'architecte Polzella.





## 5/ Point financier – Devis divers et coût des rythmes scolaires

### 1/ Devis diagnostics amiante et plomb avant les travaux de mise en accessibilité et installation ascenseur

Devis Calade Environnement	Montant de la prestation HT .....	460,00 €
(estimation du nbre de prélèvements +/- 58)	Coût prélèvement et analyse pour MOLP, l'unité HT .....	37,00 €
	Coût prélèvement et analyse pour META, l'unité HT .....	72,00 €
Devis de Techni-conseil	Montant de la prestation HT .....	2 000,00 €
(estimation du nbre de prélèvements +/- 60)	Coût prélèvement sous 10 jours HT .....	65,00 €
Qualiconsult	Montant de la prestation HT .....	2 510,00 €
(estimation du nbre de prélèvements 40)	Coût HT analyse META .....	50,00 €
	Coût HT analyse MOLP .....	32,00 €

☞ **À l'unanimité, le conseil retient le devis de la société Calade Environnement.**

### 2/ Réfection persiennes pour le jeu de boules

Devis de Goutille Gérard, 3 options	1 <sup>ère</sup> option persiennes en bois 10 vantaux – Montant HT .....	658,00 €
	2 <sup>ème</sup> option persiennes en fer 10 vantaux – Montant HT .....	800,00 €
	3 <sup>ème</sup> option persiennes en fer 12 vantaux – Montant HT .....	869,00 €

☞ **À l'unanimité, le conseil valide le devis pour la 2<sup>ème</sup> option, soit 800,00 € HT.**

### 3/ Aménagement et reprise de chemins communaux

Devis de l'ets Mongoin-Lardet TP :	Chemin du Damné..... Montant HT.....	3 408,50 €
	Chemin de Meyrolles..... Montant HT.....	2 260,60 €

Les travaux pour le chemin de Meyrolles ne sont pas validés pour l'instant sous réserve que le propriétaire cède le terrain.

☞ **À l'unanimité, le conseil valide le devis pour le chemin du Damné à 3 408,50 € HT.**

### Calcul des allocations de compensation pour 2016

Le total de cette allocation qui devrait être versée par la COR à la commune de Lamure-sur-Azergues s'élève à 62 722 € au titre de l'année 2016.

### Budget au 03 septembre 2015

- Solde en cours fonctionnement

Solde charges .....	264 302,20 €
Solde produits.....	- 258 132,18 €
Solde en cours.....	6 170,02 €
- Solde en cours d'investissement

Solde charges.....	611 284,69 €
Solde produits.....	- 161 693,72 €
Solde en cours.....	449 590,97 €

Ces chiffres ne reflètent pas les résultats réels ; toutes les recettes n'étant pas encore enregistrées à cette date.

### Coût des rythmes scolaires depuis le 01/09/2014

CHARGES		RECETTES	
Rémunération des intervenants	11 490,00 €	Participation des familles	2 038,50 €
Rémunération du personnel communal	6 364,44 €	État	5 350,00 €
Fournitures activités	1 721,00 €	Commune	12 86,94 €
<b>TOTAL</b>	<b>19 575,44 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>19 575,44 €</b>

Coût de fonctionnement pour 82 enfants participant : 238,72 €



## **6/ Droit de préemption urbain**

Vte Cts Vidon / Audoux	Parcelles AB 148-149 « La Cime du Bourg »	Montant : 125 000.00 €
Vte Alloin / SCI Eleha	Parcelle AC 179 « Le Bourg »	Montant : 85 000.00 €
Vente Millet / Sabatini	Parcelle AL 327 « Les Arnauds »	Montant : 215 000.00 €
Vte Depay / Geoffray	Parcelle AD 294 « Marly »	Montant : 20 300.00 €
Vte Roux-Mouton / Apruzzese-Trepanier	Parcelle K 108 « Jacquetière »	Montant : 60 000.00 €
Vte Gurtatowski / Vauchel	Parcelle AD 273 « Les Roches »	Montant : 153 000.00 €

↳ *Le conseil municipal ne fait pas valoir son droit de préemption sur les biens susmentionnés.*

## **7/ Point sur la rentrée scolaire**

Le nombre de classes est de 4 + 1 classe CLIS. Les effectifs sont les suivants :

- Petite section / Moyenne section	:	22 élèves
- Grande section / CP	:	23 élèves
- CE1 – CE2	:	22 élèves
- CM1 – CM2	:	27 élèves ..... soit un effectif de 94 élèves
- Classe CLIS	:	11 élèves ..... TOTAL = 105 élèves

Concernant les rythmes scolaires, des activités ne sont pas reconduites (jonglage, judo et calligraphie). D'autres activités sont proposées : cuisine, papier mâché, mouvements et musique de l'imaginaire.

Le nombre d'enfants qui participent aux activités périscolaires est de 88 dont 59 en primaire et 29 en maternelle.

## **8/ Lancement de Marchés Publics**

Monsieur le Maire propose de lancer des marchés suite à des fins de contrat de maintenance, fournitures et services à savoir :

- Fourniture des repas pour la cantine scolaire
- Fourniture des repas pour le portage des repas
- Contrat de maintenance pour chaufferie bois avec réseau de chaleur
- Fourniture de plaquettes pour chaufferie bois
- Vérification périodique des installations électriques, gaz et moyens de secours des bâtiments communaux
- Opérations de déneigement.

## **9/ PLU**

Rencontre le 23 septembre avec monsieur Lemasson (DDT de Villefranche) afin de connaître les caractéristiques exactes de la modification simplifiée et de définir la procédure la mieux adaptée à notre commune.

Le PLU doit être modifié pour la fin de l'année.

### **Délibération pour validation du périmètre de protection des rez-de-chaussée**

#### **Objet : Validation du périmètre de protection des rez-de-chaussée commerciaux et d'activités économiques**

Afin de maintenir la diversité des activités commerciales dans le Centre Bourg, dans le but de conserver une dynamique économique et de préserver une attractivité commerciale, monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal de protéger les rez-de-chaussée commerciaux et plus précisément ceux situés sur la zone Ua du Plan Local d'Urbanisme afin d'être en conformité avec le Projet d'Aménagement et de Développement Durable du PLU (objectif 2 – page 7) qui préconise « de protéger les linéaires commerciaux et de renforcer l'offre commerciale du Bourg ». C'est dans cette perspective que monsieur le Maire souhaite interdire les changements de destination de ces locaux en habitation et garage. Ces mesures s'appliqueraient sur les parcelles définies en pointillés rouges (cf plan joint).



Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité soit 15 VOIX POUR

- **VALIDE** le projet de protection des rez-de-chaussée commerciaux et d'activités économiques.
- **INTERDIT** les changements de destination des rez-de-chaussée dédiés à l'ensemble des activités économiques en habitation et garage afin de préserver l'attractivité commerciale du Centre Bourg de la commune de Lamure-sur-Azergues.

### Présentation du projet de modification du règlement du PLU

Les modifications envisagées seraient :

- En limite de zones Ui, Uia, Uib, Uic, un retrait minimal de 5 m est imposé uniquement par rapport aux zones résidentielles
- Hauteur maximum des constructions : zones Ui, Uic, Uia, Uib, la hauteur des clôtures ne peut excéder 2 m (précédemment la hauteur ne pouvait excéder 1,60 m)
- Enduits et couleurs des façades : la couleur blanche et les couleurs vives sont interdites sur de grandes surfaces, sauf en cas de charte graphique imposée à une activité économique
- Clôtures : sur les clôtures, les enseignes publicitaires permanentes sont interdites.

### 10/ Questions et informations diverses

- a) Journées d'actions organisées par l'AMF annonçant l'opération « Mairie fermée » en septembre, la semaine du 14 septembre 2015. Dans cette action, la mairie de Lamure-sur-Azergues sera fermée à tout public du 14 au 19 septembre 2015. Une action est menée sur le territoire national le 19 septembre : communes, un patrimoine en danger. Des flyers seront distribués auprès de la population sur cette opération afin de la sensibiliser sur le devenir de nos communes rurales.
- b) Une mutuelle est proposée pour les administrés : Monsieur le Maire rencontre le représentant de cette mutuelle lundi 14/09 à 11 h 00.
- c) 1 Marché, 1 Chef, 1 Recette : Animation organisée dans le but de préparer une recette proposée par un chef restaurateur de la commune sur le marché. Un verre de l'amitié sera offert par le conseil municipal qui sera sollicité pour les préparatifs.
- d) Trophées des Maires du Rhône le lundi 28 septembre 2015 : invitation.
- e) Pétition remise aux élus concernant la fermeture de la Trésorerie de Lamure-sur-Azergues le 1<sup>er</sup> janvier 2016.
- f) Accord du conseil municipal pour valider la motion présentée par la FDSEA afin de soutenir l'agriculture de notre territoire.
- g) Transport à la demande : Ce service serait à nouveau opérationnel courant 2016. Pour répondre aux besoins spécifiques des usagers, la COR envisage de redéfinir les lieux de prise en charge dans le but de privilégier les services de proximité stratégiques (maison médicale, la Gare, La Folletière etc...).
- h) Assemblée générale des conseillers municipaux du Rhône le 19 mars 2016.
- i) Délibération - Admission en non-valeur :

Sur proposition de madame la Trésorière, transmission des documents en date du 28 août 2015, monsieur le Maire demande au conseil municipal de statuer sur l'admission en non-valeur des titres de recettes sur l'exercice 2011 et 2014 ci-après désignés :

Titre n° 118 du 04/05/2011 – M. BEDHIAF BECHIR – montant de :	59.20 €
Titre n° 211 du 11/07/2011 – M. BEDHIAF BECHIR – montant de :	83.00 €
Titre n° 188 du 12/06/2014 – M. FREMONT BOURSIER – montant de :	7.20 €
Titre n° 378 du 10/11/2014 – MME DAGUET Corinne - montant de :	3.00 €

**Soit un total de : 152.40 €**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, soit 15 VOIX POUR

- **DÉCIDE** de statuer sur l'admission en non-valeur des titres de recettes susmentionnés.
- **DIT** que le montant total de ces titres de recettes s'élève à 152.40 €.
- **DIT** que les crédits sont inscrits en dépenses au BP de l'exercice 2015 de la commune – imputation 6541.
- j) Réunions organisées pour l'action sociale le 16/09 à Propières et le 01/10 au Bois d'Oingt.
- k) Forum des associations à Lamure-sur-Azergues, le 12 septembre 2015 de 09 h 00 à 12 h 30. L'après-midi, Familles Buissonnières organisent un après-midi « Jeux » à partir de 14 h 00.
- l) Prochaines réunions :
  - o Conseil municipal le 30/09/2015 à 20 h 30
  - o CCAS le 30/09/2015 à 18 h 00.

Séance levée à 23 H 50.

Le secrétaire de séance  
Valérie CAULE



Le Maire  
Bernard ROSSIER

